



Communiqué le 24 novembre 2020

IL RESTE 35 JOURS POUR PRÉSERVER VOTRE RIVIÈRE SAUVAGE !

Bientôt le 31 décembre 2020 : il reste 35 jours pour effectuer un don afin de préserver la rivière de son choix. La campagne de dons en faveur des rivières sauvages est en effet ouverte depuis juillet 2020. L'objectif est d'atteindre le montant de 250 000 € pour mettre en œuvre les programmes d'actions prévus lors de la labellisation. En dépit des circonstances exceptionnelles défavorables, la générosité des donateurs a permis de boucler certains travaux et de faire levier pour obtenir les financements publics qui manquaient. Mais les rivières sauvages ont encore besoin de l'effort de tous et toutes : soutenir.rivieres-sauvages.fr/don

Rappel de 10 bonnes raisons de donner avec l'infographie : [cliquez ici](#)

La campagne 2020 : 2 centimes d'euros par français actif

12 rivières requièrent une attention toute particulière en 2020. Le 11e programme des agences de l'eau a pour conséquence de réduire drastiquement certains financements publics. L'Etat ne finançant pas les rivières en trop bon état. Par ailleurs, les études spécifiques et innovantes ne sont souvent pas ou peu financées par les pouvoirs publics. Le soutien du grand public et des entreprises est donc essentiel. 2 centimes d'euros par français c'est la somme suffisante pour assurer pleinement la prise en charge des actions 2020 pour une dizaine de rivières !

Un site dédié : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/>.

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages dispose d'un site dédié sur lequel, les internautes peuvent contribuer directement et soutenir la rivière de leur choix.

Déjà en dépit de la pandémie et d'un contexte financier difficile, les dons des particuliers se sont sensiblement accrus, de même que les dons réguliers et mensualisés note Denis caudron, Responsable des partenariats. La dynamique s'est donc enclenchée mais l'objectif de 250 000 € est encore loin d'être atteint.

Comment faire un don : en 2 clics

1. Aller à soutenir.rivieres-sauvages.fr/don
2. Renseigner nom, prénom, coordonnées et montant du don, on retrouve alors le nom de votre rivière dans le menu déroulant proposé par Hello asso, le partenaire des Rivières Sauvages pour recueillir les dons !

Comment sont utilisés les fonds ?

Une fois collectés, les fonds sont dédiés et fléchés vers le programme d'action que les internautes peuvent trouver sur le site <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenas-territorial/>

70 % du don sont alloués à l'action tandis que les 30 % restant couvrent les opérations de collecte ainsi que les opérations réalisées au niveau national. Le chargé du territoire du ressort de la rivière fait une demande au Fonds qui débloque alors les sommes collectées. Le don est donc directement affecté à la rivière.

Bien entendu, vous recevez un reçu fiscal (automatiquement si le don est réalisé via le site) ou par voie postale ou électronique si le don est adressé par chèque ou mandat.

Chaque centime compte pour préserver les derniers bijoux d'eau vive de France et d'Europe !

Faire un don : soutenir.rivieres-sauvages.fr/don

Pour voir l'infographie : [cliquez ici](#)

Voir toutes les vidéos : [cliquez](#)

Le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc...

Désormais portées par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, 28 rivières sont aujourd'hui labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen, le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, Le Guiers Mort et le Rif Garcin dans l'Isère, le Galeizon dans le Gard, le Taravo en Corse du Sud, le Travu et le Fangu en Haute Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic en Bretagne, le Pic et la Gioune dans la Creuse et la Haute Dronne en Dordogne.

CONTACTS

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/>

Denis CAUDRON: Développement du Réseau et des partenariats: 0685314006 - denis.caudron@rivieres-sauvages.fr

Marie Pierre MEDOUGA : Communication, Mécénat et Relations médias 06 22 78 71 38 – Communication@rivieres-sauvages.fr – www.mp-c.eu – [@mapyntonga](https://www.instagram.com/mapyntonga)